

Alimentation électrique de secours des bâtiments

Extrait de la norme CSA C282:19

SECTION 6 GROUPE ÉLECTROGÈNE DE SECOURS

6.11 ÉCLAIRAGE DE SECOURS

6.11.1

Le local technique ou l'enceinte qui renferme le système d'alimentation électrique de secours et le local qui renferme le ou les commutateurs de transfert automatiques doivent être équipés d'appareils autonomes d'éclairage de secours conformes à CSA C22.2 No. 141. Il doit y avoir des lampes en quantité suffisante pour procurer un éclairage de 50 lux pendant 2 heures dans tous les locaux où est installé le matériel qui nécessite des réglages ou de l'entretien.

Note : Ce niveau d'éclairage est de beaucoup supérieur à celui exigé par le CNBC, qui n'exige que 10 lux pour l'éclairage des itinéraires de sortie de secours.

6.11.2

Les essais des appareils d'éclairage de secours doivent être conformes au tableau 2 et à CSA C22.2 No. 141.

6.11.3

L'appareil d'éclairage de secours doit comporter :

- a) un circuit d'autodiagnostic automatique; et
- b) un suppresseur de surtension transitoire monté du côté alimentation de l'appareil.

Alimentation électrique de secours des bâtiments

Extrait de la norme CSA C282:19

Tableau 2

Exigences relatives aux inspections, essais et travaux d'entretien hebdomadaires

(Voir les articles [6.7](#), [6.8.1](#), [6.11.2](#), [7.3.1](#), [7.6.1](#), [10.7](#), [11.1.2](#), [11.4](#), [11.5.1](#) et [11.5.2](#) ainsi que les tableaux [3](#) à [5](#).)

-
1. Consommables :
 - a) Vérifier le niveau du carburant du réservoir auxiliaire (pression du gaz) et du réservoir principal (pression du gaz), le cas échéant. Il doit y avoir une réserve d'au moins 2 heures (voir l'article 7.3.1).
 - b) Vérifier le niveau d'huile de lubrification.
 - c) Vérifier le niveau du liquide de refroidissement du moteur.
 - d) Vérifier le moteur, la génératrice, les réservoirs de carburant et les circuits de refroidissement pour s'assurer qu'ils sont étanches.
 - e) Vérifier le fonctionnement de la pompe de transfert de carburant (s'il y a lieu).
 - f) Vérifier le filtre à carburant pour voir s'il contient des polluants et s'il est muni d'une cuve transparente.

 2. Système de démarrage :
 - a) Démarreur électrique : examiner le démarreur pour s'assurer qu'il est propre, bien fixé et que les bornes sont bien serrées.
 - b) Démarreur à air comprimé :
 - i) Vérifier la pression des réservoirs d'air.
 - ii) Vérifier l'étanchéité des soupapes.
 - iii) Vérifier le fonctionnement du moteur et du compresseur auxiliaires.
 - iv) Purger les condensats.

 3. Accumulateurs et dispositifs de charge :
 - a) Examiner les connexions électriques pour s'assurer qu'elles sont bien serrées et qu'il n'y a pas signe de corrosion.
 - b) Vérifier l'accumulateur pour s'assurer qu'il est propre et que l'espace entre les bornes est sec.
 - c) Vérifier le chargeur pour s'assurer que ses connecteurs électriques sont propres et bien serrés.

 4. Moteur :
 - a) Vérifier le fonctionnement des réchauffeurs de lubrifiant et/ou de liquide de refroidissement.
 - b) Vérifier la tringlerie de commande du régulateur et le niveau d'huile (s'il y a lieu).
 - c) Vérifier le carter d'huile de la pompe à carburant (s'il y a lieu).
-

Alimentation électrique de secours des bâtiments

Extrait de la norme CSA C282:19

d) Vérifier la tension des courroies de ventilateur et s'assurer qu'elles ne sont pas usées.

5. Tableau de commande :

- a) Vérifier si les couvercles du tableau sont bien fermés.
 - b) Faire l'essai des voyants pour confirmer qu'ils fonctionnent.
 - c) Vérifier les réglages du tableau de commande (s'assurer que l'appareil est prêt pour le démarrage automatique).
 - d) Faire l'essai des signaux d'alarme visuels et sonores à distance, sur le panneau d'alarme d'incendie du bâtiment.
-

6. Vérifier le réglage des volets de régulation d'air.

7. Faire l'essai des appareils d'éclairage de secours.

8. S'assurer que la température ambiante est supérieure à 10 °C.

9. Vérifier la propreté des locaux de la génératrice et des commutateurs et l'accessibilité à tous les composants du système de secours.

10. Corriger toutes les anomalies trouvées lors des inspections et essais.

11. Consigner toutes les inspections, tous les essais et toutes les mesures correctives dans le livret d'entretien (voir l'article 11.5.3).

Note : Les travaux décrits dans ce tableau doivent être effectués par une personne compétente ou par des personnes formées par le fabricant du système.

(Source: Table 2, CSA C282:F19, Alimentation électrique de secours des bâtiments. © 2019 Association canadienne de normalisation. Veuillez visiter <https://www.csagroup.org/fr/store/>)

Avec la permission de l'Association canadienne de normalisation (faisant affaire sous le nom de Groupe CSA), 178, boulevard Rexdale, Toronto (ON) M9W 1R3, ce matériel est tiré de les normes du Groupe CSA, CSA C282:F19, Alimentation électrique de secours des bâtiments et CSA C282:19, Emergency electrical power supply for buildings. Il ne constitue pas la position totale et officielle du Groupe CSA sur le sujet en question, laquelle position n'est exprimée que dans les Normes complètes. Bien que l'utilisation du matériel ait été autorisée, le Groupe CSA n'est pas responsable de la façon dont les données sont présentées ou de toutes déclarations ou interprétations. Aucune autre reproduction des Normes n'est autorisée. Pour obtenir plus d'information ou pour acheter des normes et d'autres produits du Groupe CSA, veuillez visiter www.csagroup.org/fr/store/ ou composer le 1-800-463-6727.